

## **COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**

### **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018**

#### Extension de l'atelier municipal.

##### - examen des esquisses pour choix des bardages :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les esquisses établies par l'Agence Louvel, architecte, concernant l'aspect extérieur du bâtiment présentant du bardage bois et des parties en béton lasuré sur l'extension.

##### - mission d'inspection amiante :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition la moins-disante établie par la Socotec pour un montant de 380 € ht pour établir le rapport et un coût unitaire ht par prélèvement et analyse de 60 € pour les matériaux, 80 € pour les enrobés et 60 € pour analyse pollution de l'enrobé. Il est précisé que le nombre d'échantillons "amiante" à analyser dépendra du nombre de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante détectés lors de la visite sur place.

#### Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées : proposition d'un accord local pour la désignation de nouveaux délégués communautaires.

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 votants, 2 abstentions, soit 14 suffrages exprimés) décide d'approuver la proposition d'un accord local avec un nombre total de 43 délégués communautaires, conformément à la répartition proposée (Pour le Theil de Bretagne, le nombre de délégués passera de 2 à 3).

#### Voirie : contrat de balayage.

Suite à la consultation réalisée et à l'avis de la commission "voirie", le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition la moins-disante de Véolia Propreté s'élevant à la somme totale de 3 335.20 € ht soit 3 668.72 € ttc, correspondant à :

- 11 passages/an pour le circuit bourg, pour un coût unitaire de 169.50 € ht
- 6 passages/an pour le circuit lotissements, pour un coût unitaire de 252.45 € ht.

#### Droit de préemption urbain : examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter les biens situés au 12 rue Robert Lequerré (pour une partie de la parcelle) et au 14 rue Robert Lequerré.

#### Assainissement : demande de participation pour raccordement au réseau d'eaux usées.

Le Conseil Municipal ayant donné son accord à l'unanimité sur le devis de l'entreprise Plançon-Bariat de la Guerche de Bretagne pour l'extension des réseaux EU et EP et la réalisation de branchement s'élevant à 12 300 € ht soit 14 760 € ttc, décide de demander une participation au propriétaire pour le raccordement réalisé pour la parcelle située au 12 rue Abbé Maignan et de facturer les frais de raccordement du lot C situé 14 rue Abbé Maignan au budget "viabilisation de terrains".